



## relance après plan surendettement cloturé

Par **sinelle**, le **19/11/2019** à **14:15**

Bonjour,

mon plan de surendettement est cloturé depuis juillet 2019. Tout le passif a été payé.

3 créanciers ont continué de me prélever au delà des 10 ans du plan.

A la banque de france début octobre un conseiller m'a informé que mon plan était bien cloturé et m'a conseillé de faire opposition aux prélèvements.

Aujourd'hui je suis harcelée par ces 3 créanciers qui me réclament un soit-disant passif. Aucun recours en rétractation n'a été formulé pendant mon plan.

Comment puis-je les forcer à reconnaître leur tort?

Pourriez-vous me donner svp les textes stipulant qu'une fois le plan cloturé le passif est effacé?

Suis-je en droit de demander le remboursement de ce qui m'a été prélevé depuis la cloture du plan? C'est de l'escroquerie non? ou cela porte t il un autre nom?

en vous remerciant par avance

Martine